

PER
B-435

Bulletin du

CONGRÈS JUIF CANADIEN

(RÉGION DU QUÉBEC)



ISSN 0577-3415

Port de retour garanti.

1590 Avenue Docteur Penfield, Montréal H3G 1C5

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe —

Montréal, décembre 1985

No 205

Trentième année

AVIS

À la suite d'une résolution adoptée par le Président du CJC région du Québec et par ses administrateurs, il fut décidé que désormais le Bulletin du Cercle Juif de Langue Française change de nom pour se nommer *Bulletin du Congrès juif canadien* (Région du Québec). Cette décision a été prise à la suite de considérations relatives au contexte actuel et à d'autres considérations d'ordre historique. Toutefois, l'édition de ce Bulletin, qui reprend de vigueur après une brève interruption, se fera dans le prolongement de la série des numéros déjà parus et publiés par le C.J.C.

Congrès juif canadien
Région du Québec

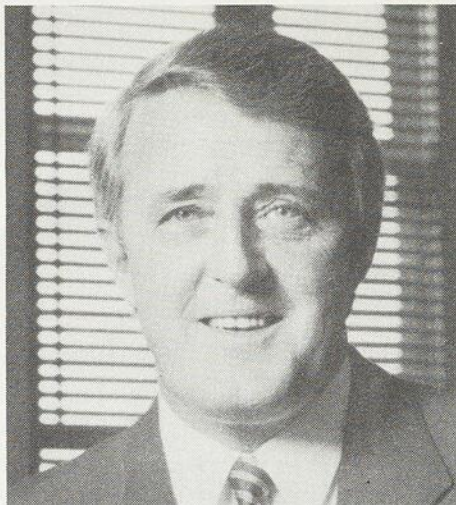
Le Congrès juif canadien et la rédaction du Bulletin présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et de paix à tous leurs lecteurs à l'occasion de Hanoucca et de l'Année nouvelle 1986.

VOEUX DU PREMIER MINISTRE DU CANADA

À l'occasion de la célébration de la fête de Hanoucca, Mila, les enfants et moi désirons offrir nos meilleurs voeux aux lecteurs et au personnel du Bulletin du Congrès juif canadien, région du Québec.

Au cours des siècles qui se sont écoulés depuis que Judas Maccabée institua cette fête pour célébrer le miracle de la lumière, la Hanoucca est demeurée le symbole de la force et de la foi du peuple juif.

En cette occasion toute spéciale, nous vous souhaitons d'heureuses réunions d'amis et de famille et que la nouvelle année vous apporte la paix, la santé et le bonheur.



BRIAN MULRONEY

Commission d'Enquête sur les Criminels de Guerre Nazis

La Commission d'Enquête sur les Criminels de Guerre Nazis, mieux connue sous le nom de Commission Deschênes, est en train d'accéder aux phases finales des audiences publiques. On s'attend à ce que la Commission Deschênes soumette un rapport d'ici le 31 décembre 1985. Toutefois, compte tenu de la somme des documents qu'elle devra analyser, il est fort possible que son mandat soit prolongé au-delà de la fin de l'année.

Le plus important témoin ayant comparu devant la Commission au cours de la série d'auditions fut l'ancien solliciteur Général Robert Kaplan. Au cours des deux journées de témoignage décrivant son mandat en tant que Solliciteur Général du Canada, M. Kaplan a traité de façon extensive ses efforts multiples au sein de son ministère qui incluait la G.R.C. ainsi que d'autres ministères relativement à l'enquête et à des recours judiciaires possibles contre de présumés criminels de guerre nazis résidant au Canada. Il révéla qu'un grand nombre de dossiers de l'immigration qui auraient pu être pertinents pour cette enquête et datant de l'après-Guerre furent de façon inexplicable détruits au cours de la période s'étendant de 1982 à 1983. Point n'est besoin de dire que cela souleva une préoccupation considérable et que le Congrès juif canadien a demandé à la Commission Deschênes de recourir à ses pouvoirs d'enquête pour se pencher sur cet incident malheureux.

Un autre aspect relatif aux travaux de la Commission Deschênes qui devint bien plus tard pertinent est la question de l'utilisation de la preuve obtenue en Union soviétique pour fins de poursuites juridiques éventuelles contre des présumés criminels de guerre nazis. La Commission Deschênes demanda que des représentations soient faites relativement à l'aspect judiciaire du voyage des membres de la Commission à l'étranger pour poursuivre ses travaux d'enquête. Les pays visés par ce voyage sont les États-Unis, la Grande-Bretagne, la Hollande, la Pologne et l'Union soviétique. Il y a eu une controverse très grande en regard de la visite éventuelle des membres de la Commission en U.R.S.S.

Le Congrès juif canadien est d'avis que la meilleure preuve devrait être recherchée et a une confiance pleine et entière envers les membres de la Commission afin d'évaluer le poids et l'admissibilité de toute preuve, compte non tenu du lieu où celle-ci sera obtenue. Néanmoins, le Congrès juif canadien a fait un appel aux garanties relatives à la procédure et à la preuve, garanties qui seront utilisées en regard de la prise d'une telle preuve afin d'assurer la conformité aux normes judiciaires du Canada. La Commission et, en réalité, les membres du Parlement ont subi des pressions intenses de la part de divers groupes demandant instamment que la Commission ne se rende pas derrière le Rideau de Fer afin d'y rechercher une

Loi 29 et système scolaire

Le Congrès juif canadien a de tout temps été à l'avant-garde en matière d'éducation. Par ailleurs, il s'est fait le champion des droits et libertés de la personne à travers tout le Canada. Se faisant, le Congrès juif canadien est en train de lutter contre la Loi 29 qui prive pour des motifs religieux le simple citoyen d'être en mesure de voter dans des commissions scolaires.

Cette question n'est pas une mince tâche car elle vise à rétablir un équilibre en matière de justice qui rendrait la Loi 29 applicable si et seulement si le Ministre de l'éducation tient la promesse qu'il a faite visant à soumettre au Conseil des ministres à l'Assemblée nationale un projet d'amendement à la Loi 29 car celle-ci est à l'heure actuelle discriminatoire.

(Suite à la page 3)

preuve. Le Congrès juif canadien est d'avis que la Commission devrait aller là où la meilleure preuve est disponible. Il est prouvé que les camps de la mort se trouvaient dans des régions qui sont actuellement derrière le Rideau de Fer, et un grand nombre de documents de même que beaucoup de témoins oculaires peuvent s'y trouver aujourd'hui.

Le Congrès juif canadien a été activement critique et constructif en regard du système judiciaire d'Union soviétique eu égard aux dissidents Juifs et aux «Refuseniks», là où la preuve est obtenue par l'Union soviétique pour fins d'application dans le système judiciaire du Canada afin d'être appliqué dans des procès canadiens suite à toutes les garanties en matière de procédure et de preuve canadiennes. Ceci est fondamental et nous pensons que c'est une distinction concluante à établir. Le 18 novembre, la Commission annonça son intention d'envoyer des commissaires substitués dans tous ces pays y compris l'U.R.S.S. Plusieurs de ces recommandations faites par le Congrès juif canadien en regard des garanties judiciaires furent reflétées dans le jugement rendu. Les audiences reprendront en décembre.

STATUT DES RÉFUGIÉS

Nous vous donnons ci-dessous la position du Congrès juif canadien relative au statut des réfugiés et telle que stipulée dans le mémoire soumis par le CJC.
La Rédaction

Le Congrès juif canadien, est l'organisme représentant la communauté juive au Canada. Plusieurs membres du Comité de droit et d'action sociale se penchèrent sur la question de la reconnaissance du statut des réfugiés. Une des raisons que le CJC a invoquée fut que:

«L'impact de l'état moderne interventionniste envers les individus et les groupes par le biais du comportement exécutif ou législatif lequel peut violer même non intentionnellement, certaines réclamations ou droit . . . Le Canada sera mieux servi s'il adopte certaines déclarations importantes des libertés et droits fondamentaux. Il faut dire que la présence même d'une telle déclaration contribue à cristalliser les valeurs nationales et à prescrire des règles et procédures qui garan-

tiront bien mieux ces valeurs assurées par le droit suprême de la nation: la Constitution du Canada.»

Elle recoupe ainsi la même optique qui l'amena à cerner la question des droits et libertés dans un document constitutionnel.

Le Congrès juif canadien a dans son mémoire, mis l'accent sur le fait que la mise en vigueur d'un processus de reconnaissances du statut des réfugiés puisse combiner tant l'aspect humanitaire que l'efficacité administrative. Il a par ailleurs fait des recommandations concernant le fait que les demandes des requérants de *bonne foi* soient traitées rapidement et a également, et entre autres choses, insisté sur l'adoption d'auditions orales complètes.

Les revendicateurs du statut des réfugiés au Canada devraient tous pouvoir présenter leur cause oralement devant un comité de trois personnes relevant d'un nouvel Office des Réfugiés. Un processus plus rapide d'examen de ces revendications serait plus équitable et aiderait à éliminer les demandes abusives. Le Québec devrait renégocier l'entente Couture-Cullen de 1978. C'est ce que recommande le nouveau Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec (C.C.C.I.) dans un avis qu'il vient de rendre public.

Cet avis a été préparé à la suite d'une demande de M. Gérald Godin, alors ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration. Il s'agit d'une analyse et d'une réflexion sur le rapport Plaut, portant sur la «reconnaissance au Canada du statut des réfugiés». Ce rapport avait été rendu public le printemps dernier par Mme Flora MacDonald.

LE RÔLE DU QUÉBEC

L'entente Couture-Cullen, qui précise le rôle du Québec en matière d'immigration, parle de la sélection à l'étranger d'immigrants ou de réfugiés. Les personnes qui revendiquent *sur place* le statut de réfugiés échappent complètement à la juridiction québécoise. Comme de plus en plus de personnes demandent *sur place* d'être acceptées à titre de réfugié ou d'immigrant, le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration recommanda au minis-

tre Gérald Godin, en poste alors, de négocier une modification à l'entente Couture-Cullen afin que le Québec reprenne le contrôle de sa politique d'immigration qui lui échappe graduellement. Le Québec devrait pouvoir accepter des personnes en situation de détresse sans qu'elles soient obligées de faire leur démarche depuis un pays étranger.

En ce qui concerne les services rendus, les revendicateurs en attente de statut ont accès, sans entraves administratives, à l'aide sociale, à l'assurance-maladie et à l'aide-juridique, ce qui fait du Québec la plus généreuse de toutes les provinces.

QU'EST-CE QU'UN RÉFUGIÉ?

Rappelons qu'un réfugié, au sens de la Convention des Nations-unies, c'est la personne qui «craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques, a quitté le pays où elle réside habituellement et n'est pas désireuse d'y retourner ou en est incapable.»

Depuis quelques années, un nombre croissant de personnes se présentent, le plus souvent à un de nos aéroports, pour y revendiquer le statut de réfugié. Le processus actuel d'examen de ces cas est complètement engorgé en plus de comporter des aspects inéquitables. Selon des données récentes, 15,000 personnes, dont environ la moitié au Québec, attendent qu'on statue sur leur sort. Le délai d'attente est souvent de plusieurs années.

AUTRES RECOMMANDATIONS

L'avis du C.C.C.I. comprend 22 recommandations touchant le processus de reconnaissance du statut de réfugié, la définition du «réfugié», le rôle d'un nouvel Office des Réfugiés et du représentant du Haut Commissaire des Nations-unies pour les Réfugiés, etc.

En ce qui concerne les 15,000 revendicateurs en attente de statut, le Conseil recommande un programme universel de redressement ou, à défaut, que chacun ait droit rapidement à une audition orale devant la Commission d'appel de l'immigration.

LOI 29 . . .

(Suite de la page 2)

Le dossier de l'éducation en est un parmi tant d'autres, qui préoccupe les dirigeants du Congrès juif canadien, région du Québec.

Après avoir eu des entretiens avec les instances concernées, et pour permettre aux personnes – qui ne sont pas de foi catholique ou protestante – de voter lors de l'élection des commissaires sur le territoire des commissions scolaires correspondantes à Montréal (CECM et PSBGM).

Le Ministre a pris cette décision pour donner suite aux diverses démarches qui furent faites par les membres de la coalition contre la Loi 29.

Selon le Congrès juif canadien, région du Québec, à la suite de divers missives et télégrammes adressés au gouvernement du Québec, la Loi 29 porte préjudice en se fondant sur la religion et, de ce fait, elle est en violation directe avec sa propre Charte des droits de la personne et avec la Charte canadienne des droits et libertés qui interdisent de façon explicite toute discrimination fondée sur la religion.

PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ

Une place est à faire aux besoins des communautés culturelles dans l'ensemble des mesures gouvernementales visant l'implantation de programmes d'accès à l'égalité dans les différents secteurs de notre société. À cet effet, le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration a soumis à la Commission des institutions un *mémoire sur le projet de règlement sur les programmes d'accès à l'égalité* déposé en juin 1985.

Les réflexions et recommandations du C.C.C.I. s'inspirent des préoccupations exprimées avec une remarquable constance depuis quelques années par les communautés culturelles.

- Rétablir un minimum d'égalité dans l'accès aux services et dans la concurrence pour l'obtention d'emplois;
- Mettre un terme aux pratiques discriminatoires;
- Agir sur les perceptions.

Autant d'objectifs qui supposent des modalités fermes de normalisation, d'élaboration, d'application et de surveillance des programmes d'accès à l'égalité.

En conséquence, contrairement à la récente décision du Conseil des ministres, le C.C.C.I. croit qu'il est essentiel que les *programmes d'accès à l'égalité soient soumis obligatoirement au pouvoir d'approbation de la Commission des droits de la personne ou d'un nouvel organisme mandaté et soient assujettis au projet de règlement.*

Le C.C.C.I. a aussi réfléchi à l'approche privilégiée par le gouvernement du Québec en ce qui a trait à la politique d'*obligation contractuelle* à laquelle seraient soumises toutes les entreprises de cent employés ou plus qui ont des contrats gouvernementaux d'une valeur supérieure à 200 000 \$. De l'avis du C.C.C.I., les programmes d'accès à l'égalité entrepris en vertu de l'obligation contractuelle devront aussi être assujettis aux mêmes modalités de contrôle et de surveillance énoncées plus haut.

AU-DELÀ DE LA RÉGLEMENTATION

Le mémoire du C.C.C.I. comprend vingt recommandations. Certaines

concernent des points particuliers qui devraient être intégrés au projet de règlement et d'autres débordent du cadre strict de la réglementation.

Une véritable politique d'accès à l'égalité, essentielle pour rétablir un minimum d'équité, appelle aussi d'autres mesures. Pour réaliser pleinement ces objectifs sociaux, une telle politique devra aussi être jumelée à des *mesures de sensibilisation*. Le C.C.C.I. souhaite entre autres que le gouvernement utilise davantage les médias, en particulier les médias des communautés ethniques, pour mieux faire connaître les programmes gouvernementaux à l'intention des communautés culturelles. L'information devra porter non seulement sur les buts poursuivis par les programmes d'accès à l'égalité, mais encore sur les besoins et les droits des groupes visés par ces mesures et sur les avantages, pour l'ensemble de la population, de reconnaître leur contribution sur une base égalitaire.

En ce qui a trait à cette question, le Congrès juif canadien, région du Québec, a soumis un mémoire relatif à l'accès à l'égalité qui reflète la position officielle de la communauté juive. Par ailleurs, le Congrès juif canadien, région du Québec, a instamment prié le gouvernement du Québec et sa Commission des institutions sur les programmes d'accès à l'égalité d'adopter de plus vastes définitions pour s'assurer qu'il existe une politique d'action affirmative valable fondée sur une recherche solide qui inclut le secteur public.

Le mémoire, conçu par une équipe de travail du Congrès juif canadien, région du Québec, et présidée par Gary Waxman, stipula que le Congrès a toujours appuyé les droits de la personne et continue de le faire, et, dans ce contex-

te, il recommande énergiquement que le gouvernement se penche sur certaines imprécisions du programme, sur sa structure, pour donner suite aux plaintes de même que l'exclusion du gouvernement relativement aux applications de ces règlements. «Tous ces facteurs contribuent à discréditer tout le droit.»

Alors qu'il appuie la poussée de l'initiative du gouvernement qui vise à promouvoir l'action affirmative, le Congrès juif canadien, région du Québec, se questionne quant à l'habileté de la Commission des droits de la personne à régler des cas si elle en est tour à tour l'administrateur judiciaire, le promoteur, l'enquêteur, le conseil de révision et l'organisme disciplinaire.

Le Congrès juif canadien met également en question les procédures énoncées par lesquelles des cas seront traités.

Les principes de justice naturelle tel que «audi alterem partem», i.e. le droit d'être entendu, doit être pris en considération et respecté. Le Congrès juif canadien porta à l'attention de la Commission le cas récent de *McBain* en Ontario, qui déclara qu'une commission ne peut assumer le rôle d'enquêteur, d'adjudicateur et d'organe d'appel à la fois.

Le mémoire du Congrès juif canadien, région du Québec, présenté par M. Frank Schlesinger, vice-président national du Congrès juif canadien, stipule que la protection des droits dans le secteur public ne doit pas dépendre de la bonne volonté du gouvernement.

Il affirme que le gouvernement du Québec doit jouer un rôle de leader en mettant en vigueur le programme et ne pas exempter ses ministères et autres organismes d'une révision par la Commission. (Suite à la page 5)

BULLETIN DU CONGRÈS JUIF CANADIEN (RÉGION DU QUÉBEC)

Publié par le
CONGRÈS JUIF CANADIEN
1590 Avenue Docteur Penfield, Montréal H3G 1C5
Tél.: 931-7531

Directrice: SHELLEY GAFFE
Rédacteur en chef: CHARLES DADOUN
L.ES.L. (S.G.W.U.)
Membre associé de l'A.T.I.O.

Dépôt légal - Bibliothèque du Québec

Imprimé par GRAPHIC ENTERPRISES INC., Montréal

EXPANSION DE COMMUNICATION- QUÉBEC

Extrait de: MEMO

Communication-Québec a ouvert depuis la fin du mois de septembre deux nouveaux bureaux régionaux situés à Laval et à Longueuil. Le nom officiel du bureau de Montréal devient donc «Communication-Québec, direction régionale de l'Île de Montréal.»

Les deux nouveaux bureaux de Communication-Québec offrent au public du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30, un service de renseignements téléphoniques sur les services et les programmes gouvernementaux. En plus, leur comptoir d'accueil offre un éventail de publications gratuites provenant des ministères et des autres organismes du gouvernement du Québec.

Les deux nouveaux bureaux de Communication-Québec mettent également à la disposition des jeunes de Laval et de Longueuil, les services d'agents de l'équipe «Déclat-Jeunesse.»

Les adresses de ces deux bureaux sont les suivantes:

à Laval:

615, boulevard Saint-Martin ouest
Renseignements téléphoniques: 873-5555

à Longueuil:

1089, chemin Chambly
Renseignements téléphoniques: 873-8989

PROGRAMME D'ACCÈS . . .

(Suite de la page 4)

Le Congrès juif canadien soutient également qu'afin d'éviter toute discrimination sur le marché du travail, le gouvernement doit obtenir et fournir publiquement des statistiques fiables relativement à des groupes cibles par le biais de consultations avec d'autres groupes qui, au sein de la communauté, peuvent jouir d'une expertise dans le domaine.

Après avoir soumis son mémoire, le Congrès juif canadien fut félicité par les membres de la Commission pour la haute qualité de son mémoire et tout particulièrement pour les points importants qui y furent soulevés. L'action affirmative vise à alléger et à éliminer la discrimination du marché du travail.

IIe CONGRÈS INTERNATIONAL DES ÉTUDES SÉPHARDIÈS

par ANDRÉ E. ELBAZ

Le IIe Congrès International des Études Séphardiennes a réuni à Jérusalem une centaine de spécialistes des judaïsmes séphardi et oriental. Bien que ce Congrès se soit tenu dans des conditions plus modestes que le Premier Congrès des Études Séphardiennes, qui constitua, en juin 1978, un événement politique et culturel prestigieux et souleva des polémiques passionnées en Israël, le caractère scientifique des communications,

comme il se doit, était la langue principale des communications et des débats, et non l'anglais, la plupart des congressistes étrangers se prêtant de bonne grâce à ce nouvel usage. Les universitaires et chercheurs étrangers venaient surtout d'Amérique latine et d'Espagne, des États-Unis et, dans une moindre mesure, de France de Grande-Bretagne et d'Italie. Le Canada n'était représenté que par Joseph Shatzmiller de l'Univer-



voire des séances plénières, était cette fois plus prononcé. L'allumage quotidien d'une antique hanoukkia marocaine, aimablement prêtée par le Musée d'Israël, par le Grand Rabbin de France René-Samuel Sirat, ajoutait à l'atmosphère de fête, dans le cadre incomparable du Mont Scopus, qui domine la Vieille Ville et le Mont des Oliviers, dans la lumière tamisée de l'hiver israélien.

Comme on pouvait s'y attendre, un fort contingent de chercheurs israéliens ont donné le ton à ce Congrès, qui a attiré un nombre plus réduit d'universitaires étrangers. Pour la première fois dans un Congrès international, l'hébreu,

sité de Toronto, qui participa au débat sur l'Âge d'Or des communautés portugaises au XVIIIe siècle, et le rédacteur de ces lignes, André Elbaz, de l'Université Carleton, qui participa au Symposium sur la culture populaire séphardie et présenta une communication sur la vie et l'oeuvre du grand poète marocain du XVIIIe siècle, Rabbi David ben Harsine.

Des séances plénières très animées furent consacrées aux traductions de la Bible en judéo-arabe et en ladino, à l'action de l'Alliance Israélite Universelle au XIXe siècle, aux Communautés portugaises du XVIIIe siècle et à Sir

(Suite à la page 6)

(Suite de la page 5)

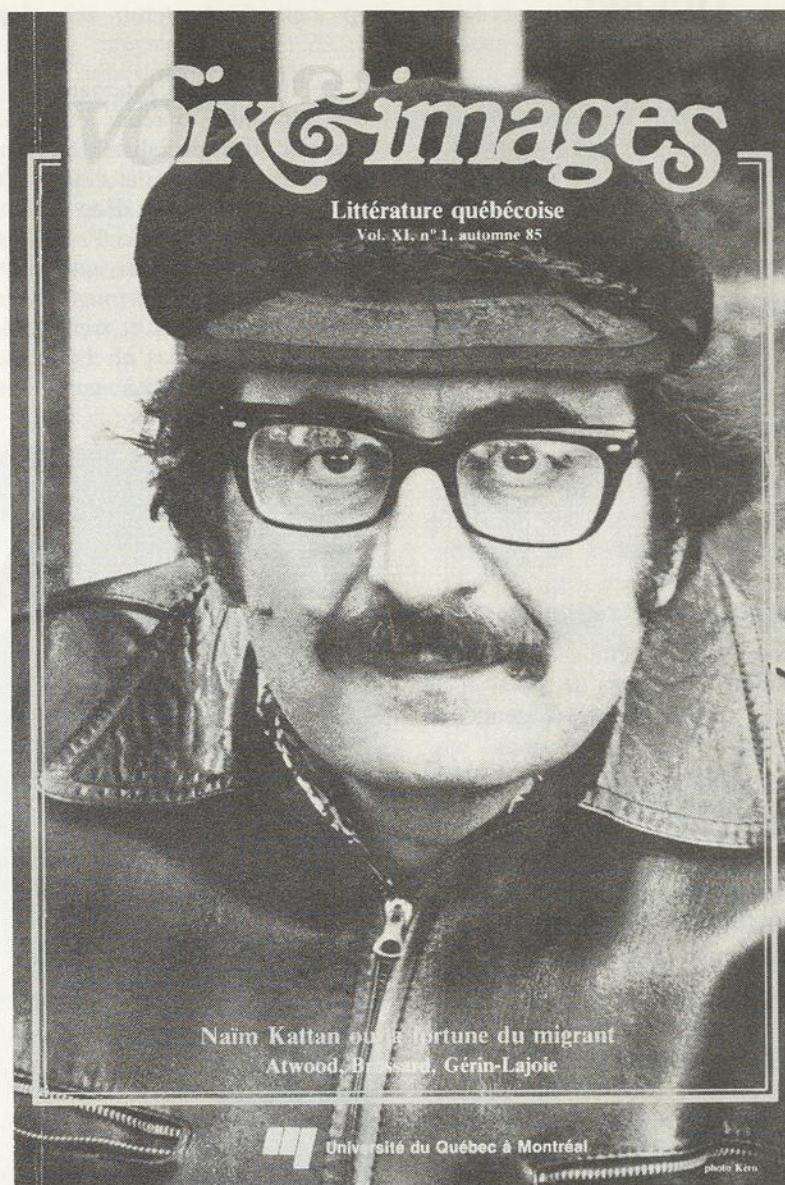
Moses Montefiore, dont on commémorait en même temps le centenaire de la mort. Comme d'habitude, l'inévitable session sur «l'identité séphardie aujourd'hui» suscita un débat houleux mais peu concluant, entre Schmouel Trigano et les intervenants israéliens, dont le plus remarquable fut sans conteste Nitza Druyan, de l'Université Hébraïque, qui souligna la nécessité d'un retour à une définition du séphardisme comme partie intégrante du judaïsme tout court, comme l'était le judaïsme des Juifs maghrébins et orientaux, c'est-à-dire une simple manière d'être Juif.

Bref, un débat qui, encore une fois, met cruellement en évidence le hiatus de plus en plus accusé entre les recherches universitaires de savants spécialistes et la réalité concrète de la vie des Séphardim dans le monde, en tous cas dans la Diaspora. Cette triste réalité, c'est que d'une part, les Séphardim, comme d'ailleurs leurs coreligionnaires ashkénazis, sont aujourd'hui tellement déjudaïsés qu'ils sont coupés de leurs racines séphardies ancestrales, et qu'ils ignorent presque tout de leur patrimoine culturel, et que, par ailleurs, au nom d'une «renaissance séphardie» encore bien hypothétique, les communautés séphardies des pays occidentaux sont souvent prises en charge par de petites coteries de notables et de militants parfois préoccupés par leurs querelles intestines pour garder le pouvoir, et en règle générale coupés des masses juives qu'ils sont censés représenter et de la culture séphardie qu'ils sont censés promouvoir.

Le danger évident de cette situation, c'est l'accélération de la déjudaïsation des Séphardim, coupés de ces soi-disants dirigeants et de la recherche universitaire, et le risque d'une certaine fossilisation de la culture séphardie, reléguée de plus en plus dans les musées et les études savantes hautement spécialisées.

Souhaitons malgré tout que l'Institut des Recherches sur l'héritage des juifs séphardis et orientaux (Misgav Yéroushalayim) publie rapidement les Actes de ce Congrès, qui mettront à la disposition du grand public les travaux des chercheurs qui se penchent, de plus en plus nombreux, sur la culture et l'histoire des Séphardis.

Synthèse: C. DADOUN



M. Naïm Kattan, Chef du Service des lettres et de l'édition du Conseil des Arts du Canada, a été interviewé dans le Vol. XI, No 1, automne 85 de Voix et Images. Dans le numéro de ce volume publié par les Services des publications de l'Université du Québec à Montréal, M. Naïm Kattan fait l'objet d'un dossier dont le volet est triple:

Dans un premier volet, M. Jacques Allard de l'Université du Québec à Montréal, Boursier Killiam, fait une analyse qui porte sur les rapports de la langue à la culture française, sur l'écriture, sur les essais, sur le théâtre, sur les lectures de N. Kattan, sur la littérature québécoise et enfin sur le Conseil des Arts même.

Dans le second volet de ce dossier sur N. Kattan, M. Jacques Allard rapporte un entretien qu'il a mené pour le compte de Voix & Images sur les principales phases de la vie de l'auteur qui fonda en 1954, le Bulletin du Cercle Juif, première publication non catholique de langue française au Canada. Ce fut accueilli selon l'auteur comme un phénomène nouveau dans la vie culturelle. Enfin, dans le troisième volet de ce dossier, c'est M. Sylvain Simard de l'Université d'Ottawa qui fait une étude de Naïm Kattan en tant que romancier. Enfin, Lucie Robert ferme ce «Dossier Naïm Kattan» par une bibliographie portant sur ses oeuvres.

Hanoucca, Noël et la symbolique des lumières

par C. DADOUN

Si l'on s'en tient à une stricte analogie de ces deux fêtes, elles perdraient leurs valeurs transmises par tradition. La fête de hanoucca dépouillée de sa signification historique n'aurait pas sa raison d'être. Il en serait de même pour la fête de Noël qui perdrait toute sa valeur traditionnelle si elle n'était étayée par un support historique qui remonte à des millénaires. Et pourtant ces deux fêtes qui revêtent un caractère sacré qui leur est propre ont une dimension commune.

Elles tombent toutes deux en hiver à la période la plus sombre de la saison à peu de temps l'une de l'autre, voire parfois s'entrechevauchant.

Pour nos lecteurs, il est bon de signaler que ce phénomène ne survient qu'en Diaspora et non en Israël où les juifs ne célèbrent pas Noël, et donc le parallèle ne peut se faire. Ainsi donc le contexte en est assez particulier. Dans le cadre de la fête de Hanoucca, les membres de la communauté juive célèbrent historiquement l'affranchissement des Juifs grâce aux Maccabées de la domination de l'empire gréco-syrien au 2^e siècle. La célébration de Hanoucca tombe le 25 Kislev et son nom vient de HANOK, mot hébreu qui signifie inaugurer.

Hanoucca rappelle essentiellement l'inauguration du Temple de Jérusalem purifié de la profanation grecque après la victoire des «Maccabées».

Un autre nom est donné à Hanoucca, c'est celui de Fête des Lumières, celles du Temple de Jérusalem. L'on sait que tout le temps que dura la profanation,

l'obscurité l'avait envahi, aussi bien, les Maccabées, immédiatement après leur victoire, s'employèrent-ils à le purifier, à lui restituer son éclat, la chose fut possible grâce à une fiole d'huile retrouvée parmi le désordre et le fatras laissés par les pilliers idolâtres.

Nous en gardons le souvenir en allumant le candélabre à huit branches, alimenté par une neuvième placée au-dessus, comme «chamache».

Cette fameuse fiole a fait l'objet de discussions serrées entre Hillel, le doux, et Chammai, le rigoriste.

Noël tombe également dans la période la plus obscure de l'année soit le 24 décembre au soir et c'est l'occasion pour l'ensemble des Chrétiens de renouveler lors d'une fête caractérisée par la joie et les lumières leur foi dans la naissance du «divin enfant». Pourquoi décorer et allumer un sapin? N'est-ce pas là le pendant d'une fête quelque peu semblable à la nôtre? NOus allumons des lumières et les bougies de Hanoucca se reflètent sur la vitre obscurcie par la nuit tôt tombée. Ces bougies nous rappellent la fiole sacrée qui brûla huit jours.

Par ailleurs, à Hanoucca, par tradition et par coutume, on fait des cadres aux enfants dont la joie et l'allégresse n'a de nom que la surprise qui se lit sur leurs visages radieux et épanouis; il y a donc aussi miracle pour les enfants. Du reste, vu que Hanoucca tombe en décembre, c'est-à-dire le mois de l'année où la nuit tombe très tôt, il fait beau et bon de voir la lumière des bougies dan-

ser devant une fenêtre dont le fond est l'obscurité de la nuit. C'est un ravissement pour les enfants qui gardent à l'esprit cette image des flammes dansantes des bougies et font le lien entre cette fête du calendrier juif avec un certain moment dans le temps de l'année civile qui curieusement coïncide avec Noël. Autre similitude de ces deux fêtes: la tradition voulant qu'il y ait dans un cas comme dans l'autre la remise des cadeaux aux enfants. On peut dans les deux cas parler du visage illuminé et radieux des enfants qui se voit à leur expression lorsqu'ils se trouvent soit devant des bougies allumées, soit devant le sapin qui scintille de ses mille feux.

La symbolique des lumières n'est donc pas une invention. Symbole et Tradition, Histoire et Us et Coutumes tout semble vouloir fusionner en ce temps de l'année.

Élargissement du programme de contestation judiciaire

(Source: Gouvernement du Canada)

L'attitude prise ci-dessous représente celle qui fut adoptée par le Gouvernement du Canada. Nous en rendons compte auprès de nos lecteurs.

C. DADOUN

* * *

Le Programme de contestation judiciaire sera à la fois amélioré et grandement élargi pour soutenir des contestations judiciaires importantes fondées sur la Constitution. Il permettra de lutter contre la discrimination. Cette étude s'étendra à des causes types d'intérêt majeur où l'on conteste la validité des lois, de pratiques ou de politiques fédé-

(Suite à la page 8)

code des droits et libertés

Textes réunis par
André Morel

Mise à jour
Septembre 1985

les
éditions thémis

La protection des droits et libertés est aujourd'hui assurée par un éventail d'instruments juridiques qui, au simple plan des sources, revêt une complexité singulière. Au surplus, la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec ont ouvert des possibilités nouvelles d'interaction entre le droit canadien et québécois d'une part et le droit international et américain d'autre part

dans le processus d'interprétation de ces textes.

C'est pourquoi ce code regroupe l'ensemble des textes, ordinairement dispersés, qui constituent la trame essentielle de la protection des droits et libertés fondamentales au Québec et dont le juriste est appelé à se servir de façon courante dans l'interprétation du droit positif.

MAIMONIDE

RAMBAM – PÈRE DU RATIONALISME MODERNE

Cette année marque le 850^{ième} anniversaire de naissance du leader spirituel Maïmonide.

Des célébrations se sont tenues en cette occasion en Israël et au cours de l'année à l'étranger pour l'homme qui exerça la plus grande influence sur l'essor du judaïsme tant à son époque que lors des générations suivantes.

Connu dans la littérature rabbinique sous le nom de «Rambam», cet acronyme vient de la contraction de Rabbin Moïse Ben Maimon. Bien des siècles plus tard, Maïmonide demeure l'un des plus importants penseurs de la tradition intellectuelle juive et ses idées sont continuellement citées non seulement par des hommes religieux mais également par des avocats, des professeurs et des philosophes.

Grandeur

La grandeur de Maïmonide résida essentiellement en ce que ses écrits couvrirent tant le monde ancien que moderne. Né à Cordoue (Espagne) en 1135, et fils de Joseph Ben Maimon, lui-même érudit de grande réputation, Maïmonide vécut à l'autre d'une ère nouvelle alors que la région méditerranéenne émergeait du Moyen-Âge qui suivit la chute de l'empire Romain. La perspective rationaliste théologique que Maïmonide développa eut une influence non seulement sur l'ère intellectuelle de l'Europe.

Ceci est un signe de l'envergure de Maïmonide, si l'on tient compte du fait qu'il est honoré et révééré hors de la société et du monde juifs. L'UNESCO, agence culturelle des Nations-unies, parvint un certain nombre d'événements

pour souligner le 850^{ième} anniversaire de naissance de Maïmonide, dont un séminaire international à Cordoue (Espagne). La plupart des grands événements marquant cet anniversaire se tiendront inévitablement en Israël. Au nombre de ceux-ci, il y a un congrès international sur Maïmonide codificateur du droit juif sous l'égide du Ministère de la Justice d'Israël et, une conférence sur le Rambam, parrainée par l'Académie des

Sciences d'Israël.

La tombe de Maïmonide qui se trouve à Tibériade a attiré un grand nombre de pèlerins cette année. Il décéda en Égypte en 1204 et ses restes furent transportés à Tibériade pour qu'il y soit enterré. Tibériade est un lieu de repos approprié pour un homme qui mena une vie à l'image proverbiale du Juif errant.

(Suite à la page 9)



ÉLARGISSEMENT . . .

(Suite de la page 7)

rales en regard des dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés relatives aux droits à l'égalité, en vertu de l'article 15 et incluant les dispositions des articles 28 et 29 traitant respectivement de l'égalité des sexes et du multiculturalisme. Le Programme de contestation judiciaire continuera de s'appliquer aux causes types portant sur les droits linguistiques protégés par la Constitution.

M. Crosbie, ministre de la Justice et procureur général du Canada, a déclaré que: «Le gouvernement entend donner une preuve concrète de sa volonté de favoriser le respect des droits de la personne garantis par la Charte».

Par ailleurs, le gouvernement a nommé le Conseil canadien de développement social pour administrer le Programme élargi de contestation judiciaire. Ce Conseil chargera un comité indépendant de déterminer les litiges pour

lesquels une aide financière sera accordée.

M. Ralph Garber, président du Conseil, a déclaré que c'est un défi de taille. En effet, le Conseil de développement social mettra l'accent sur certaines priorités en matière de justice sociale et . . . fera en sorte que le programme serve de support aux dispositions de la Charte, en assurant aux Canadiens les droits et libertés qui y sont inscrits.

Études et recherche

À la suite du soulèvement anti-juif à Cordoue, Maïmonide fut contraint de quitter la ville avec ses parents alors qu'il n'avait que 13 ans et, pendant bien des années, ils ont erré en Espagne et dans le Sud de la France avant de s'établir à Fez (Maroc) en 1160. Maïmonide avait commencé à exceller en tant qu'érudit.

À Fez, il étudia sous l'égide du très célèbre Judah ha-Kohen ibn Shushan et il commença également à poursuivre ses études de médecine. Après un séjour de cinq ans à Fez, la famille fit un pèlerinage en «Eretz Israël» où l'on pense que Joseph Ben Maimon est décédé. Maïmonide et son frère David s'établirent par la suite au Caire, Égypte.

Ce fut David qui, négociant opulent en pierre précieuses, soutint son frère dans ses études et sa recherche. Après huit ans d'efforts assidus, Maïmonide publia son commentaire sur la Michna en 1168. Un an plus tard, le malheur frappa. David coula dans l'Océan Indien avec la fortune familiale et les biens des autres.

Après avoir remonté la pente, Maïmonide résolut de gagner sa vie en tant que médecin, profession dans laquelle il allait concrétiser sa réputation et sa fortune. La légende veut que les rois d'Europe et les sultans de pays arabes recherchèrent Maïmonide pour avoir son diagnostic en tant que médecin.

À la même époque, Maïmonide continua d'étudier la Torah. En 1190, il publia son «Guide des Égarés», oeuvre d'une importance aussi judaïque qu'universelle et la plus importante des oeuvres philosophiques qui ait jamais été écrite par un Juif. Pour la première fois, le Tanach se vit accorder une interprétation philosophique ou bien pour reprendre les propos même de Maïmonide «la science du Droit dans son sens le plus véritable». Son «Guide» demeure de nos jours d'une grande influence tant dans la tradition juive que chrétienne.

Influence

Le rabbin de Jérusalem et philosophe, le Dr. David Hartman, situe ainsi le Rambam dans son contexte historique: «Maïmonide est un personnage unique dans l'histoire juive. Il ne s'est pas contenté de donner une immense clarté à la tradition, mais il a également confronté les grands problèmes posés par les questions éternelles de l'existen-

ce humaine. Une de ses réalisations fut de dissuader les Juifs des idées messianiques qui les remplissaient d'attentes non réalistes les menant ainsi et inévitablement à la désillusion.»

Pour d'autres contemporains Israéliens, la grandeur de Maïmonide se reflète dans des domaines d'intérêt plus spécialisés. Le professeur Nahum Rakover du Ministère de la Justice, tint un congrès d'une semaine à Jérusalem qui attira plus de cent délégués venus de 12 pays y compris le professeur Andrei Bertels d'Union soviétique, représentant de l'UNICEF. Les délégués discutèrent de l'influence de Maïmonide sur la pensée juridique contemporaine.

Rakover explique qu'en Israël l'influence de Maïmonide sur le système juridique est considérable. Rakover déclara que: «En 1980 la Knesset adopta une nouvelle loi qui coupe les liens liant le droit israélien au droit britannique. La loi déclarait que la nouvelle législation se rapporte à l'héritage juif. Dans cet héritage, Maïmonide occupe une position principale.»

De nombreuses lois qui ont été depuis promulguées par la Knesset prennent en considération les enseignements de Maïmonide. Par exemple, une loi récente stipule que toute personne qui, volontairement, dépense des fonds pour sauver la vie d'un étranger, est tenue d'obtenir une compensation du gouvernement. Ce règlement qui va de pair avec la pensée de Maïmonide contredit le droit britannique qui déclare que toute personne qui a volontairement dépensé des fonds n'est donc pas éligible pour fins de compensation.

Le Pédagogue

Pour d'autres érudits, Maïmonide fut un grand pédagogue. Le Dr. William Elifant de l'Université Bar Ilan, a élaboré un programme d'enseignement fondé sur la méthode de Maïmonide. Il déclare: «Je pense que le Mishneh Torah renferme une méthode profonde de lecture de tout texte visant ainsi à en extraire le maximum. La proposition centrale de la perspective éducative de Maïmonide est que toute chose doit être enseignée conformément à un principe unitaire, c'est-à-dire la façon que le Rambam présente les lois du Talmud. La Connaissance de D. est le facteur clé de la Torah. Maïmonide ouvre le Mishneh Torah par ceci et établit le rapport de toute chose en s'en rapportant à une source.»

Incunables de la communauté juive chinoise de Kai-Feng

Traduction: C. DADOUN

Parmi les nombreux incunables et trésors de Hébraïca et Judaïca qui se trouvent dans les bibliothèques de l'Institut de religion juive du Hebrew Union College, quelques collections ont soulevé un intérêt accru relativement aux 59 incunables de la communauté juive chinoise de Kai-feng désormais disparue. Cette collection fut à l'origine acquise par des missionnaires anglais en 1851 et achetée par le Collège au cours de 1920. Elle constitue aujourd'hui la plus vaste et la plus variée des collections d'incunables existants de Kai-Feng.



Registre des résidents Juifs de Kai-Feng lors de la dynastie Ming, 1368-1616, découvert dans l'un des 59 manuscrits d'une communauté juive disparue à l'heure actuelle et se trouvant dans l'édifice Dalsheimer des volumes rares de la Hebrew Union College à Cincinnati.

Ces documents sont de trois ordres: des Haggadoth, des livres de prières quotidiennes et des livres de prières de fêtes, de même que des passages de la Bible. Ils sont écrits en caractères hébreu, grands, clairs, à l'encre noire, et sont très lisibles. Certains de ces incunables furent toutefois manifestement récupérés des suites d'une crue car en bien des endroits l'écriture a été effacée et les pages montrent encore les tâches de la rivière.

Plusieurs de ces volumes sont écrits sur les deux côtés d'un papier de riz avec un format particulier. Le plus
(Suite à la page 10)

Comme tous les grands hommes de l'histoire, Maïmonide dit le Rambam a laissé de nombreuses traces dans plusieurs disciplines. Homme extrêmement pieux, il posa les fondements pour que le judaïsme accède et prospère en une époque de science et de raison, jalons qui se sont avérés être solides et sûrs même après 850 ans.

KAI-FENG . . .

(Suite de la page 9)

intéressant peut-être des articles de cette collection est un livre de prières qui se termine par ce qui semble être un registre de la communauté écrit en caractères hébreu et chinois. Ce manuscrit et deux autres de la Bibliothèque du Hebrew Union College furent prêtés, l'an dernier, au Beth Hatefutsoth (Musée de la Diaspora) à Tel-Aviv dans le cadre d'une grande exposition sur Kai-Feng.

On ne sait pas exactement quand, pour la première fois, les Juifs s'établirent en sol chinois. Certaines conjectures d'érudits se rapportent au fait que les commerçants Juifs allant en direction de l'est à partir de Babylone par le biais de la Perse et du Turkestan au cours des premiers siècles de l'ère commune furent les fondateurs de la communauté.

Le premier récit de Kai-Feng que l'on retrouve dans la province de Honan, sur la Rivière Jaune, remonte à l'an 950 et fait état de ce que 70 familles juives se trouvaient en Chine. En 1153, avec la permission de l'Empereur, une synagogue fut construite et les Juifs furent prospères et florissants. Au cours des siècles qui suivirent, les Juifs adoptèrent la langue et l'habillement des Chinois et en vinrent à leur ressembler. Ils purent pratiquer leur religion sans être importunés et jouir d'une égalité totale. Bien que la synagogue fut détruite trois fois entre 1461 et 1515, lorsque la Rivière Jaune déborda de ses rives, elle fut rapidement rebâtie après chaque crue. La communauté juive de Chine demeura isolée et inconnue des Européens jusqu'au 17ème siècle, époque où des missionnaires chrétiens commencèrent à découvrir l'existence des Juifs de Kai-Feng.

La grande guerre civile chinoise de 1642 qui mena à l'établissement de la dynastie Manchu, semble avoir été le coup de grâce qui mina la stabilité de cette colonie. À titre de mesure de guerre, les défenseurs de Kai-Feng coupèrent les digues protégeant la ville. Dans le déluge qui suivit, la synagogue fut démolie, les livres de la congrégation furent balayés et de nombreux objets du culte perdus. La synagogue fut toutefois rebâtie en 1653 mais la communauté ne put se rétablir des suites de ce malheur.

Au cours des années qui suivirent, un fait relatif aux Juifs chinois fut enregistré. Leur condition matérielle déclina et

PHILATÉLIE



Cette photo représente une collection de 101 timbres d'Israël spécialement réunis afin de venir en aide à nos

frères. Ces collections sont vendues par: Israel Stamp Collectors Society, P.O. Box 854, Van Nuys, CA 91408.



Nous vous présentons ci-dessus les tout derniers timbres d'Israël, c'est-à-dire quatre oiseaux de proie qui ont traversé le pays depuis les temps bibliques.

Il est possible de se procurer cet ensemble de timbres auprès de: Israel Stamp Collectors Society, P.O. Box 854, Van Nuys, CA 91408.

on les décrit comme étant dans le dénuement total. En 1870, la synagogue disparut. En 1900, la communauté juive n'eut plus de rabbins et d'offices religieux. Son destin ultime reste aussi mystérieux que le fut son origine. Dans les années 1940, lors de l'invasion de la Chine par les Japonais, les dernières traces des Juifs de Kai-Feng disparurent.

Au fil des siècles, retranchée du reste de la communauté juive mondiale, cette communauté ancienne lutta pour préserver une connaissance de l'hébreu et de la tradition juive, et leurs manuscrits, préservés dans la bibliothèque Klau du Hebrew Union College, continuent de relater l'histoire stupéfiante des Juifs de Chine et celle de leur foi.

LES LIVRES

LA RÉSISTANCE JUIVE EN ALGÉRIE, 1940-1942

par GITTA AMIPAZ-SILBER

– Maison d'Éditions du Ministère de la Défense,
Tel-Aviv. 1983. Hébreu –

Cela s'est passé à Alger, capitale d'Algérie, le 8 novembre 1942. Les Nazis étaient encore forts et l'Europe souffrait sous leur jauge. L'extermination massive des Juifs battait déjà son plein.

Ce jour-là, les Américains débarquèrent en Afrique du Nord et marquèrent ainsi leur entrée dans la Seconde Guerre mondiale.

À Alger, une résistance juive s'est formée après que la France fut occupée et que Vichy commença à promulguer ses lois antisémites, retirant aux Juifs algériens leur nationalité française, les renvoyant de leurs postes et confisquant leurs biens.

Ces jeunes Juifs, se préparant pour le jour J, se sont unis avec des patriotes Français non-Juifs. Ainsi, le 8 novembre 1942, ce groupe de 400 personnes, dont près de 85% étaient Juifs, avec à sa tête un jeune Juif algérien de 22 ans, José Aboulker, a exécuté une action peu commune. Ils ont neutralisé la capitale en occupant les lieux stratégiques de la ville et en arrêtant les chefs de l'administration algérienne, militaire et civile. C'est grâce à ce plan audacieux, que les Américains ont pu entrer à Alger, le jour même de leur débarquement, et ont pu prendre la ville sans coup férir, et sans pertes de vies humaines ou matérielles. La ville d'Alger a été offerte aux Américains sur un plateau d'argent.

Cet épisode méconnu du courage, d'habileté et du sacrifice de soi, a été épargné de l'oubli par Gitta Amipaz-Silber et raconté dans ce livre excellent et fascinant.

L'auteur ayant fui la Belgique avec sa famille, dès l'invasion allemande, a passé, elle-même, les années de la guerre en Afrique du Nord où elle est arrivée en juillet 1940 alors qu'elle n'avait que dix-sept ans.

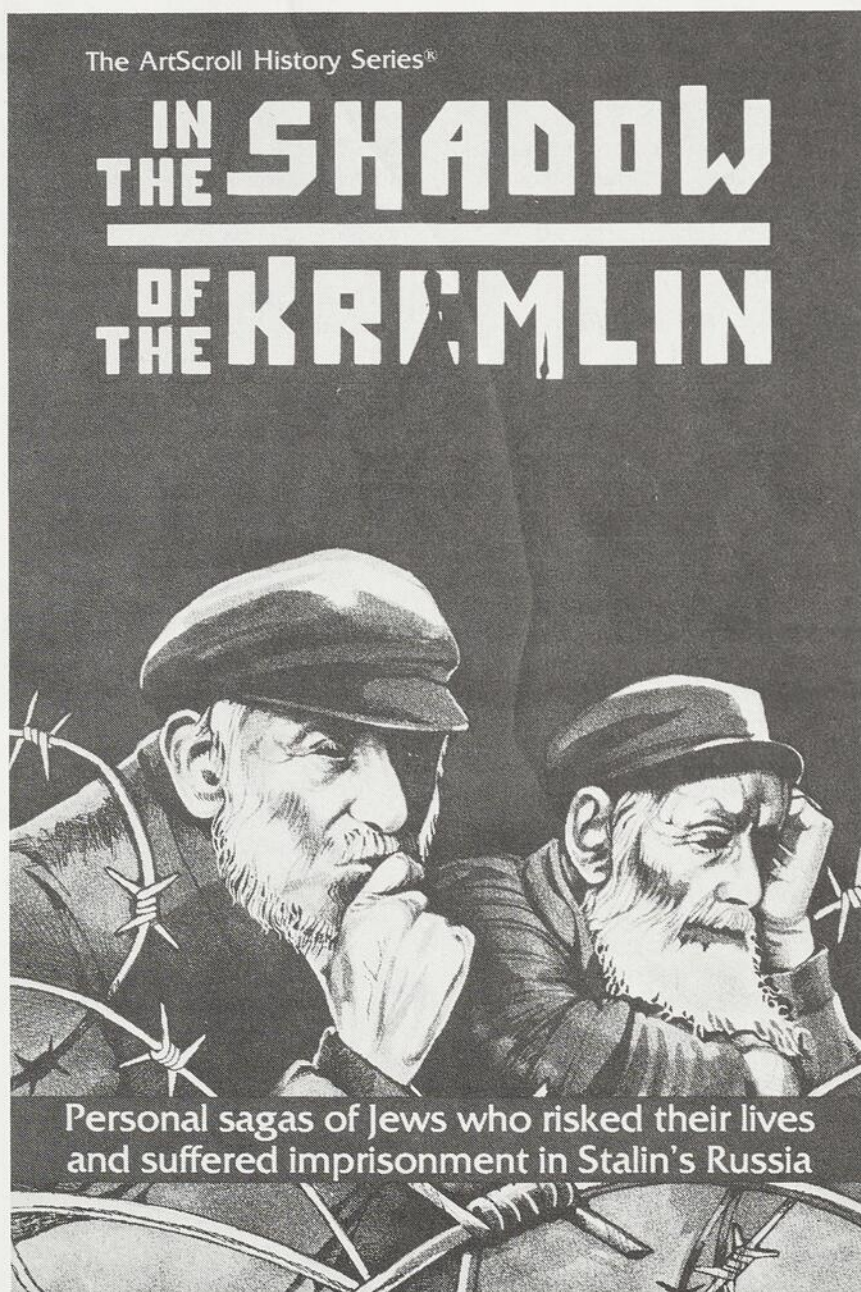
(Suite à la page 12)

CONTES DU COURAGE DES HASSIDIM DERRIÈRE LE RIDEAU DE FER

Les leaders d'Union soviétique auraient préféré que le monde croit que depuis la Révolution Communiste de 1917, la foi religieuse et spirituelle que Karl Marx a qualifié «d'opium du peuple» fut totalement écrasée parmi le peuple Russe dans son ensemble et au sein de la communauté juive tout parti-

culièrement. Cette notion est réfutée de façon convaincante dans un nouveau livre édité par *Mésorah Publications Ltd* et dont le titre est «*In the Shadow of the Kremlin*». Ce livre narre les aventures héroïques et dangereuses de plusieurs adeptes du *Lubavitcher Rebbe*, qui ris-

(Suite à la page 12)



ALGÉRIE . . .

(Suite de la page 11)

Gitta Amipaz-Silber, diplomate en poste au Ministère des Affaires étrangères d'Israël, a pris sa retraite avant la fin de son mandat pour se consacrer aux recherches relatives au sort des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, et tout particulièrement à celui des Juifs Sépharades et Orientaux.

Elle a traduit et élargi, elle-même, ce livre en Français et en Anglais. La version française doit être publiée bientôt.

De plus, ce livre a été couronné par le Prix Yitzhak Koubovitski, offert à l'auteur par «Massouah», Institut pour l'Étude de l'Holocauste et de la Résistance, Kibboutz Tel-Yitzhak. Yitzhak Koubovitzki fut un dirigeant Juif belge.

Gitta Amipaz-Silber écrit maintenant l'histoire des Juifs en France sous Vichy, avec une perception différente.

QUID 1986

— Éditions Robert Laffont —

À qui peut servir QUID?

À tout le monde (chaque année plus de 400,000 personnes l'achètent!)

Aux étudiants (pour préparer un examen ou un exposé) comme aux «hommes d'affaires», aux mères de familles (pour répondre à leurs enfants!), aux consommateurs que nous sommes tous pour défendre nos droits, aux amateurs de jeux télévisés, de mots croisés, de rallyes automobile, aux curieux . . . qui sommeille en nous.

QUID vous dépanne en toutes occasions et vous divertit.

QUID dépanne. Il permet de préparer un exposé, de faire rapidement le tour d'une question.

QUID vous apprend ce que les autres ne savent pas. Quelles sont les productions de l'arbre à pain? Quels sont les plus anciens journaux paraissant en France. Comment confectionne-t-on un bloody mary? Que représente l'aide alimentaire au Tiers monde? Peut-on choisir le sexe de son enfant?

Avec QUID vous êtes dans le vent. Une première spatiale? La crise du Proche-Orient? Un record d'athlétisme à battre? QUID vous permet de suivre l'actualité en connaisseur.

CONTES DU COURAGE . . .

(Suite de la page 11)

quèrent leur vie volontairement pour donner l'enseignement de la Torah à des générations de Juifs Russes éduqués sous régime communiste. «*In the Shadow of Kremlin*» est une traduction faite par Uri Kaploun de l'oeuvre hébraïque très populaire intitulée: «Yahadut Hademamah» (c'est-à-dire les Juifs du Silence), écrite par l'auteur Israélien réputé N.Z. Gottlieb. Ce volume est publié de concert avec les Presses Hillel de Jérusalem.

En dépit d'une surveillance et d'une persécution constantes pour les services secrets de la police Russe, ces hassidim pratiquèrent un mode de vie de la Torah plein et entier même au milieu des horreurs des colonies pénales sibériennes et de l'exil. Ce volume rapporte la façon dont ils établirent et maintinrent des yeshivot secrètes à travers toute la Russie. Ayant recours à des messages codés secrets, ils maintinrent un contact régulier avec le *Lubavitcher Rebbe* suivant ses instructions à la lettre. En dépit des difficultés incroyables, ils maintinrent l'observance du Shabbat, la cacheroute, et conservèrent l'étincelle de l'identité juive et d'une foi vivante parmi les Juifs opprimé d'Union soviétique jusqu'à présent.

Ce volume commémore également les sacrifices des nombreux martyrs qui furent arrêtés ou trahis auprès de la police secrète Russe et qui disparurent dans le vaste système des prisons d'Union soviétique pour ne plus en entendre parler. La dévotion à la Torah et les mitzvot devinrent peine capitale en Union soviétique et ces hassidim payèrent souvent de leur vie. Il y a des contes stupéfiants d'endurance personnelle par le biais de tortures inimaginables et de peines physiques infligées dans les prisons d'Union soviétique et, des contes de tentatives d'échappées très étroites et de mort qui se répétèrent souvent grâce au mérite du saint travail auquel ces hassidim consacrèrent leur vie.

Écrit sous forme de séries de contes narratifs, «*In the Shadow of the Kremlin*» nous donne un aperçu de la détermination digne de foi visant à surmonter tous les obstacles qui survinrent en regard de la survie malgré toutes les bizarreries du Lubavitcher Chassidus en Russie, et sa croissance explosive aux États-Unis. Plus que l'histoire d'une vaillance personnelle de quelques personnes, le volume «*In the Shadow of the Kremlin*» donne aux lecteurs un aperçu du pouvoir de la foi véritable et de celui de la spiritualité hassidique visant à persévérer et à réussir compte non tenu des forces temporelles qui sont concentrées contre eux.

Si vous voulez continuer à recevoir gratuitement ce Bulletin, remplissez ce coupon-réponse et adressez-le à:

Congrès Juif Canadien
a/s Bulletin du Congrès Juif
(Région du Québec)
1590, avenue Docteur Penfield
Montréal, Qué.
H3G 1C5

Je désire continuer à recevoir gratuitement ce Bulletin du Congrès Juif

M./Mme

Adresse Apt.

Ville Province

..... Code postal